

AVENANT AU PROTOCOLE MUNICIPAL

ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE DE MARCK

Suite à l'annonce présidentielle du dimanche 14 juin 2020 concernant le retour à l'école de tous les élèves et au nouveau protocole sanitaire paru le mercredi 17 juin 2020, il a été décidé de modifier le protocole municipal des écoles de Marck.

Le protocole initial précisait bien que l'organisation et notamment les capacités d'accueil pourraient être revues et adaptées en fonction des contraintes matérielles et sanitaires.

• Services périscolaires :

✓ <u>La restauration scolaire</u> :

La municipalité a décidé d'ouvrir les cantines uniquement, sur présentation d'un justificatif, aux enfants :

- de personnels soignants ;
- des forces de sécurité intérieure :
- d'enseignants ;
- dont les 2 parents (ou le parent solo) travaillent.

Le protocole sanitaire national précise que : « La restauration scolaire est organisée dans les lieux habituels et doit être privilégiée [...] en respectant la distance d'au moins un mètre entre élèves (ou groupe d'élèves s'agissant de la maternelle). Il est recommandé de faire déjeuner les groupes classes ensemble. »

✓ La garderie :

La municipalité a décidé d'ouvrir les garderies uniquement pour les enfants qui relèvent des mêmes critères que la cantine.

Les garderies s'adapteront aux horaires échelonnés des écoles, elles débuteront dès 7h15 et se termineront à 18h30 comme auparavant.

La municipalité adaptera le service de garderie en fonction des effectifs et des locaux.

✓ <u>Les inscriptions à ces services</u>:

Jusqu'au 3 juillet 2020, les inscriptions à ces services se feront de la manière suivante :

- Pour la semaine du 22 au 26 juin, uniquement par téléphone au 03.21.46.22.06 jusqu'au jeudi 18 juin à 10h au plus tard.
- Pour la semaine du 29 juin au 3 juillet, uniquement par téléphone au 03.21.46.22.06 jusqu'au jeudi 25 juin à 10h au plus tard.

Passé ce délai, les inscriptions ne seront pas acceptées.

Le règlement devra se faire dans un délai de 48 heures via le portail famille. Dans le cas contraire, les inscriptions pourront être supprimées.

• Aspect sanitaire:

Conformément au protocole sanitaire, le nettoyage et la désinfection des locaux (sols, tables, chaises, points de contact et sanitaires) seront effectués par le personnel communal au minimum une fois par jour.

Les tables du restaurant scolaire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Une fiche de suivi du nettoyage sera donc mise en place dans chaque école.

L'aération des locaux sera effectuée plusieurs fois par jour pendant 15 minutes.

L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé à condition d'espacer leur utilisation d'environ 12 heures.

Le port du masque est à proscrire en maternelle, il n'est pas recommandé en élémentaire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mauvais usage. Pour le personnel, le port du masque est obligatoire en particulier lorsque la distanciation physique d'un mètre n'est pas respectée.

L'Adjoint au Maire à l'Education-Jeunesse,

Quentin WILLAUME

(

Corinne NOËL

Le Maire,